ONEGOS PLUS

DECEMBRE 2016 - JANVIER 2017 N° 170

Dans ce numéro :

Vie Communale	*P 5*
La Parole aux Associations	*P 13*
La Page Pratique	*p17*

Sommaire :

- *Sachez le* ***.p2***
- *Réunions du Conseil Municipal* ***p5—6***
- *Le Marché de Noël* ***p7***
- *Les Vœux de la Municipalité* ***p 8***
- *Chants de Noël* ***p 8***
- *Illumination du bourg* ***p 8***
- *Communauté de communes & le Pays de Valençay* ***p 9***
- *Cérémonie du 5 décembre* ***p 10***
- *Fête de Saint Vincent* ***p 10***
- *EPHAD Béthanie* ***p 11***
- *Lauréats des Maisons Fleuries* ***p 12***
- *Le SCoT* ***p 12***
- *Club de l'Amitié* ***p 13***
- *Union Musicale « Les Pellevoi'zicos »* ***p 14***
- *Label Éloquence* ***p 14***
- *APE du RPI Pellevoisin-Heugnes* ***p 14***
- *Association de pêche* ***p 15—16***
- *Union Sportive de Pellevoisin* ***p 16***
- *Le Relais des Pas Sages* ***p 17***
- *Le jardin potager* ***p18***
- *Infos Pratiques* ***p19-20-21***
- *CCEV—Réunion sur la mise en place Équilibre/Prévention des chutes* ***p 22***
- *Prélèvement d'organes - modalités* ***p 22***
- *Arrêté préfectoral de la pêche* ***p 23***
- *Calamités agricoles 2016—Dépôts des demandes d'indemnisation* ***p 24 à 26***
- *Soirées des retrouvailles du collège* ***p 27***

Le Mot du Maire

Chers administrés,
Chers amis,

Troisième cérémonie des vœux pour l'équipe municipale.
« Et bien, où en sommes-t-on ? »
La POSTE : Nous attendons toujours le facteur-guichetier qui, je vous le rappelle, distribuera le courrier le matin, et ouvrira le bureau de poste tous les après-midi. Dans cette attente, nous restons comme aujourd'hui.
L'ECOLE : Le RPI a subi une suppression d'un poste d'enseignant à Pellevoisin, puis la réattribution d'un demi- poste toujours à Pellevoisin, sans compter le problème de démarrage à Heugnes où la Directrice, nouvellement affectée, est tombée malade et où les remplacements ne furent pas trop heureux ; mais, le remplaçant actuel va durer. Concernant les Temps d'Activités Périscolaires, je remercie les bénévoles qui y œuvrent de la meilleure façon.
Le COLLEGE d'Écueillé qui va être rénové, mais dont les conditions ne sont pas encore tout à fait claires ; j'ai toujours un pincement au cœur quand j'entends que ce serait un collège « innovant » et que l'innovation consisterait à accueillir des classes de primaire ; je rappelle ici que le Conseil municipal s'est prononcé contre ce transfert dont les conséquences seraient dramatiques pour notre RPI. Et le fait d'amener les CM1 et CM2 à Écueillé ne grossirait pas le nombre de rentrées en sixième ; il y a sans doute d'autres pistes à explorer !
Comme je l'ai déjà souligné, il est essentiel de maintenir ce collège dans notre coin de campagne, et ce n'est pas en déshabillant Pierre, qu'on habillera Paul ! Nous sommes en plein dans la RURALITE qu'il faut aider plutôt que de l'étouffer lentement !

Les Réalisations de 2016 et les Projets pour 2017

La tonte et le broyage des talus : Malgré un petit souci avec le matériel et les délais de fourniture de pièces, nous avons fait pour le mieux ; j'attends vos remarques sur ce qui aurait été oublié ou mal fait ! Vous aurez remarqué l'équipement de notre tracteur avec une fourche avant dont une partie du financement a été réalisé grâce au FAR (Fonds d'Action Rurale Départemental).
Le «0» pesticide : 2015 avait servi de banc d'essai. 2016 a transformé l'essai ! A noter la consommation augmentée de fil nylon et l'aiguisage des binettes ainsi que la redécouverte de certains outils manuels telle que la houe qui rend de grands services !
L'ancien cimetière : année 1 de vérification des tombes abandonnées (ce sont les tombes qui sont abandonnées , pas la vérification !). Reste 4 ans encore à patienter et à rouspéter ou grogner sur l'aspect de non-entretien que donne ce cimetière ; je vous demande de vous faire les porte-parole de la Municipalité sur ce sujet pour expliquer aux râleurs qu'ils verront encore au printemps et jusqu'au début de l'été des herbes sauvages disséminées dans ce cimetière. Petite précision, vous leur rappellerez aussi qu'une tombe est un lieu privé dont l'entretien est de la responsabilité du propriétaire et de la famille ! La réfection de l'enduit du mur de ce cimetière sera pour 2017.
Le fleurissement : Vous avez pu constater l'amélioration du fleurissement de la Mairie et des divers points.
La circulation piétonnière : Nous avons refait une partie des trottoirs et sommes arrivés à la Poste. En 2017, nous poursuivrons en repartant de chez Babette.
La circulation automobile :

- Intersection de la rue du Danjon et de la rue Jean Giraudoux : L'amélioration promise pour le stationnement devant le bureau de tabac n'est pas arrivée, il nous faut le concours du département pour cette réalisation ; je rappelle qu'il s'agit d'améliorer ce stationnement et pas le supprimer. Il faudrait éviter à tout prix que les voitures se garent dans l'angle, au pied du « cédez le passage » de la rue du Danjon. Sachez que, pas loin le pre-

mier espace de stationnement de la place François Mitterrand est à 38 pas de la porte d'entrée du bar-tabac !
Puisqu'on parle du Coudray, je voudrais signaler que M. François Robichon, arrivé au 1er janvier 1986, passe la main à son épouse Marie-Thérèse au 1er janvier 2017 après 31 ans de « services ».

- **La rue des AFN :** La route d'Heugnes devrait être refaite cette année par le Conseil Départemental, et la sécurité y sera améliorée, particulièrement devant Béthanie où le personnel et les pensionnaires prennent quelques risques lors de la traversée. L'idée est de la mettre en sens unique descendant et d'inverser le Stop de la rue des Aubuées avec la route d'Heugnes pour casser la vitesse ! Une rencontre a eu lieu avec le Conseil Départemental et notre maître d'œuvre en janvier pour faire le choix du projet ; vous serez tenus au courant dans votre Info +.

La boulangerie et son logement : La commune est devenue propriétaire en octobre 2016, les délais du mandataire ayant été très longs. En janvier, l'architecte, M.PASQUIER, a présenté le projet et le coût des travaux ! Des subventions ont été demandées à la Région et d'autres financeurs seront sollicités. Le but étant une entrée dans les lieux le plus vite possible afin que vos bûches de Noël 2017 proviennent de notre boulangerie rénovée !
Une petite précision tout de même, le futur boulanger-pâtissier compte sur vous et votre future fidélité, tout comme la Municipalité qui investit pour ses concitoyens !

L'épicerie : Inaugurée cette année après sa remise aux normes et son agrandissement, M. Omar Tzemmout vous y attend ; nous le remercions d'assurer l'intérim du dépôt de pains et viennoiseries en attendant l'ouverture de la boulangerie.

L'appartement au-dessus de l'épicerie : La Municipalité s'est prononcée pour la réalisation d'un logement social de type T5 dont le financement est assuré par le Legs LOUART ; il devrait voir le jour en 2017 et permettre à une grande famille de s'y installer.

La MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire) : L'inauguration aura lieu si un médecin venait à s'installer car nous y œuvrons tous les jours et ne désespérons pas. Sachez, que, pas loin de nous, certains pensent à l'emploi de médecins salariés. J'ose espérer que ce ne sera pas l'unique solution dans un proche avenir !
Positivons avec la pharmacie qui a changé de mains, l'an dernier, et, notre charmante pharmacienne, Émilie s'est mariée à Cyril en 2016.

Le Foyer Rural : Une rénovation est prévue pour 2017. Dans un troisième projet, la Municipalité a choisi des travaux de remise aux normes de l'accessibilité handicapés et la création de cuisines. Je rappelle ici les projets entrevus : on rase et on reconstruit : 1 200 000 € refusé ; on agrandit légèrement et on met aux normes : 650 000 € trop cher et refusé ; on fait le strict nécessaire 335 000 €. Les demandes de subventions sont en cours.

Le logement de la Poste : Unique T4 à louer, celui-ci nécessite des travaux d'isolation et d'agencement pour pouvoir être reloué dans de bonnes conditions. Même si la dernière location n'a pas apporté de souci particulier, la facture de chauffage y était très conséquente.

La bibliothèque : Le problème d'humidité devrait se résoudre cette année ; comme vous avez pu le voir, le mur sur lequel apparaît le trompe l'œil va être piqueté pour le laisser respirer et sécher. Un bardage y sera apposé en même temps qu'une toiture neuve. L'accessibilité sera aussi réalisée cette année.

La Mairie et l'Église : Concernant ces deux bâtiments, il s'agit de leur accessibilité qui sera réalisée cette année. L'accessibilité de la salle du Conseil et des mariages se fera en passant par une rampe à l'arrière de la mairie et celle de l'église par une rampe installée sur l'entrée de la chapelle à droite de l'église.

Donc, si je synthétise nos actions de 2016 et celles assurées pour 2017 : Nous aurons mis en accessibilité la totalité des bâtiments publics, point important qui traînait depuis de nombreuses années, et ceci grâce à un petit coup de pouce inattendu de la Préfecture de l'Indre effectué lors de la visite de Mme le Secrétaire Général Mme VALLEIX !

Je tiens à remercier tous les responsables de clubs et associations ainsi que tous les bénévoles sans qui rien ne serait possible et l'équipe municipale vous souhaite le meilleur pour vous et vos familles ainsi que la complète réussite de vos projets et une excellente santé pour 2017.

Le Maire.

PS : Vous retrouverez la suite du discours p .9

LA VIE COMMUNALE

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2016

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 8 décembre 2016 sous la présidence de M. Gérard SAUGET, Maire, et a pris les décisions suivantes :

Budget communal – Décision modificative 3

Considérant les travaux prévus au Foyer rural et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité que compte tenu que les crédits prévus au budget sont insuffisants, il convient de voter les virements et augmentations de crédits de 406.531,87€ en recettes et dépenses d'investissement.

Demande de subventions pour la mise aux normes de l'éclairage public

Vu l'article L.1612.11 du CGCT et la délibération du 2 juillet 2016 de l'adhésion de la commune à la TEPCV,

Considérant l'état de vétusté de l'éclairage public de la commune et de la difficulté de se procurer des ampoules de remplacement qui ne se fabriquent plus,

Vu le devis de mise aux normes de l'éclairage public de la commune pour un montant de 153.266,50 € HT fourni par l'entreprise CITEOS de Vatan.

Considérant que cette opération rentre dans le cadre de la TEPCV auprès de la Communauté de communes d'Écueillé Valençay pour l'action de la réduction de notre empreinte écologique en réduisant notre consommation d'énergie afin de débloquer la subvention FSIPL.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal vote le plan de financement suivant : Subvention du FSIPL (60 %)91.959,90€, subvention du SDEI (20 %) 30.653,30€ et les fonds propres (20 %) 30.653,30€.

Commission de Développement économique

Vu l'article L.212.22 du CGCT et la délibération du 04/11/2016,

Considérant que Mme Catherine CLEMENT étant déjà membre de la commission du développement économique, il est nécessaire de désigner un autre délégué,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal désigne pour la commission de développement économique : Mme Stéphanie HUGUET.

Établissement scolaire – Mise sous alarme

Considérant le dernier cambriolage subi par la cantine des denrées alimentaires et pour des raisons de sécurité et afin d'éviter du vandalisme dans l'école Jean Giraudoux et la cantine,

Vu les différents devis de prestataires pour la mise sous alarme de l'établissement scolaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de choisir l'entreprise la mieux disante.

Banque alimentaire – Convention de partenariat alimentaire

Vu la délibération du 7 juin 2013 décidant de signer une convention avec la Banque Alimentaire et qu'elle arrive à terme,

Considérant le renouvellement de la convention de partenariat alimentaire pour une année et renouvelable par tacite reconduction avec une cotisation annuelle de 30 € ainsi qu'une participation de solidarité de 0,26 €/ kilo de denrées distribuées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de renouveler la convention de partenariat avec la Banque alimentaire.

CCEV – Avenant à la convention de pré-ramassage

Vu l'avenant à la convention de pré-ramassage des ordures ménagères du 29/12/2015 de la CCEV qui modifie les tarifs de remboursement du coût horaire du personnel communal de 20€ / heure/agent et du coût d'utilisation du véhicule de 1€10/km parcouru.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de signer ladite convention.

Demandes de subventions :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de voter les subventions 2017 suivantes :

- 50 € au CFA de l'Indre-et-Loire pour un apprenti scolarisé au CFA de Joué-les-Tours et domicilié sur la commune de Pellevoisin.

- 50 € pour les actions menées par Indre Nature.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 16 janvier 2017 sous la présidence de M. Gérard SAUGET, Maire, et a pris les décisions suivantes :

SDEI – Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique

Considérant que le SDE 28, le SDEI et le SIEIL, en leur qualité de membres pilotes du groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune sera amenée à confirmer sa participation à chaque lancement de marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de l'adhésion de la commune au groupement de commandes précité pour la fourniture d'électricité et des services associés en matière d'efficacité énergétique et refuse son adhésion à un marché qui déciderait l'installation de compteurs Linky sur la commune tant que les responsabilités de chacun ne seront pas clairement définies en accord avec l'article L1321-1 du CGCT.

Pays de Valençay en Berry – Contrat de ruralité des Communautés de Communes Chabris Pays de Bazelle, Châtillonnais en Berry, Ecueillé Valençay et de la Région de Levroux

Les grands axes du Contrat de ruralité pour le territoire des Communautés de Communes Chabris Pays de Bazelle, Châtillonnais en Berry, Écueillé Valençay et de la Région de Levroux répond aux défis des ruralités en matière : d'accès aux services et aux soins, de cohésion sociale, de transition écologique et énergétique ou encore d'attractivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité, décide de signer l'accord cadre du Contrat de ruralité.

Boulangerie et logement – Choix de l'entreprise pour les diagnostics amiante / SPS / Contrôle technique

Considérant les différentes devis des entreprises pour les diagnostics amiante/SPS/Contrôle technique à effectuer pour les travaux de la boulangerie et du logement et après étude des propositions les mieux disantes, le Conseil municipal, à la majorité, décide de choisir l'entreprise Veritas pour la mission de diagnostic amiante avant travaux pour 400€ HT + 65€ HT/ échantillon, pour la mission de coordination S.P.S pour 1.468€ HT et pour le bureau de contrôle technique pour 1.280€ HT.

CCEV opposition au transfert de la compétence PLUi à la CCEV

Vu la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 qui donne désormais aux EPCI la compétence en matière de PLUi,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'urbanisme local,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de s'opposer au transfert de la compétence PLUi, carte communale et tous documents d'urbanisme en tenant lieu à la Communauté de Communes Écueillé – Valençay ,
- de demander au conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

Boulangerie et Logement du 18 rue Jean Giraudoux – Lancement de l'appel d'offres et du plan de financement

Considérant les projets proposés par Yann PASQUIER, Architecte, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal choisit le projet n° 2 avec 3 chambres pour un montant total de 319.600 € HT, lance un marché à procédure adaptée (MAPA) et sollicite des subventions auprès de l'État, de la Région et du Conseil départemental.

Aménagement sécuritaire de la rue des AFN – Consultation des entreprises

Suite au plan proposé par le géomètre, le Conseil municipal décide de lancer une consultation auprès des entreprises.

Vœu concernant la désertification médicale

Vu la désertification médicale dans l'Indre, 10 médecins généralistes ont été perdus en 2016, et après lecture du vœu de garantir à chaque citoyen - quel que soit son lieu de vie – un égal accès aux soins présenté par le Président Serge Descout du Conseil départemental à l'Assemblée départementale,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal soutient le vœu du département qui demande que le problème de désertification soit pris en compte par l'État et qu'il agisse sans délais.

Demandes de subventions

Le Marché de Noël

Le Marché de Noël s'est déroulé le dimanche 18 décembre 2016 et fut un succès. 130 brocanteurs et marchands divers inscrits et 125 présents malgré le brouillard et le petit vent froid qui ne nous a pas quitté. Néanmoins, autant de visiteurs que l'an dernier où la journée était ensoleillée ! Les marchands de bouche étant satisfaits, le Syndicat d'Initiative l'était tout autant. Encore une fois, un grand merci au Syndicat d'Initiative et aux bénévoles qui ont organisé ce marché.

Tombola des commerçants et artisans

1er lot - WiiU- Mme MARTIN Thérèse
2ème lot - 2 DS – M. BAUDOIN Patrice
3ème lot - Séance de nutrithérapie - Mme NICOLAS Anne-Marie
4ème lot - Dinde - M. TARTARIN Michel
5ème lot - Séance de nutrithérapie - Mme MARCHAIS A.
6ème lot - Foie gras - Mlle BERNIER Lilou
7ème lot - Séance de réflexologie plantaire - M. LECLERC Luc
8ème lot - Séance de réflexologie plantaire - Mme BERTHON Gisèle

Le Père Noël est arrivé par le train.

Le cortège du Père Noël accompagné des Pellevoi'zicos

Quel bel attelage !

Déjeuner au Foyer rural animé par Lucie Chartier

La foule attendait avec ferveur le Père Noël au niveau de la Place François Mitterrand.

Les Vœux de la Municipalité

Mme BRUNEAU Isabelle
et M. DOUCET Claude

Chants de Noël à l'église

Le samedi 10 décembre 2016, l'église de Pellevoisin était remplie pour le concert de deux chorales, autour des chants de Noël. La chorale de Coings, Le Coin enchanté, ouvrait le ban avec des chants traditionnels, en français. En deuxième partie, la chorale écueilloise, La Clé des chants, sous la direction de Lidwine Blanchard, a présenté un récital de qualité.

N.R.

Illumination du bourg

Le 8 décembre 2016, la Fête des Lumières.

Des habitants de Pellevoisin ainsi que des bénévoles du Sanctuaire ont œuvré en installant et allumant des lumignons tout au long du parcours de la procession en honneur de Notre Dame, l'Immaculée Conception. Je tiens à les remercier tous.

Frère Jean Emmanuel

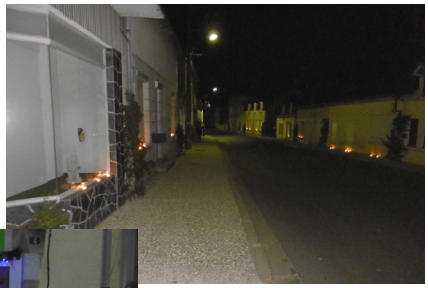

Communauté de Communes et le Pays de Valençay

Je vais synthétiser les différents chantiers et les différentes demandes de subventions en cours et à venir pour lesquels ces organismes sont sollicités : le foyer rural, la boulangerie et son logement, le logement au-dessus de l'épicerie, le logement de la Poste, la rénovation de l'actuel éclairage public, l'extension de l'éclairage public aux hameaux de Vaux, Faix , La Biaiserie, les Coutons et quelques compléments dans la commune.

Revenons à notre COM-COM ses 19 communes et ses 12 000 habitants environ

Un point sur les compétences légèrement modifiées :

- **Les compétences obligatoires** :

- **l'aménagement de l'espace** avec la réalisation du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), la création et la gestion des Zones d'aménagement concerté, les réseaux d'Internet ;

- **le développement économique** qui comprend toutes actions de développement économique et la création et la gestion des Zones d'activités ;

- **la gestion des aires d'accueil des gens du voyage**…;

- **la gestion des ordures ménagères** : vous venez de recevoir un bac jaune dans lequel vous mettez ce que vous mettiez dans les sacs jaunes et un petit guide du tri vous a été distribué.

- Les compétences optionnelles, avec la protection de l'environnement, la politique du logement et la voirie communautaire (27 km et quelques pour Pellevoisin).

- Les compétences facultatives : Création et gestion des sites d'accueil d'entreprises, toute action en faveur du maintien et du développement de l'activité agricole et toute action en faveur du développement des filières agro-alimentaires telles que les produits d'appellation d'origine (vins et fromages), la filière viande à travers l'exploitation de l'abattoir de Valençay bien connu de producteurs de viande pellevoisinois. C'est aussi l'appui aux manifestations touristiques, telle que notre fête de la Vapeur qui s'appellera "VAPEUR EN FÊTE" qui se déroulera les 05 et 06 août 2017. C'est aussi le soutien à l'enseignement musical.

Les obligations de la loi NOTRE : d'ici 2020, la gestion de l'eau potable, de l'assainissement et de l'eau de pluie devra être commune avec d'autres EPCI. Notre syndicat des eaux est actuellement lié avec la SAUR par affermage jusqu'en 2024. Suivant la réglementation, nous avions le choix entre se rapprocher des syndicats de la Touraine du Sud, de Châtillon, d'Azay le Ferron ou de celui de Valençay. Pour des raisons politiques et dans un sens de regroupement cohérent avec notre Com Com, le Syndicat des eaux Écueillé - Pellevoisin a fait le choix de se rapprocher de Valençay.

Maintenant, un petit mot sur notre SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE VALENCAY EN BERRY

Ce Syndicat regroupe 4 Communautés de Communes que sont, celle de la Région de Levroux, celle du Châtillonnais en Berry, celle de Chabris -Pays de Bazelle et la nôtre Ecueillé-Valençay, soit 50 communes au total et 32 000 habitants environ. Véritable « bras armé » de la Région, il intervient pour des participations aux financements des opérations de développement économique, de l'emploi, de l'environnement, des économies d'énergies, du mieux-être social et de la culture au travers du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) et dispose d'une enveloppe globale de 6,5 M€ pour la période 2017-2020 ; pour mettre des images sur ce propos, ce PAYS va intervenir pour des subventions de notre foyer rural, de la boulangerie et de son logement. Actuellement, le principal travail de ce Pays est de mettre sur pied le SCoT dont je vous parlais tout à l'heure au niveau de la CCEV, mais cette fois-ci, il s'agit de faire en sorte que ce schéma reste cohérent pour les 4 Communautés concernées, puisqu'il s'agit de déterminer les besoins futurs des 20 prochaines années de ce territoire tant en besoins de logements, qu'en développement économique et autres.

Un petit mot douloureux sur la **téléphonie mobile**, puisqu'à Pellevoisin les communications sont considérées comme bonnes selon les organismes de contrôle !!! Néanmoins, nous ne lâchons pas la pression sur les opérateurs, particulièrement sur Orange qui grâce aux actions de Vanik Berberian, Président de l'Association des Maires Ruraux de l'Indre, va nous rendre quelques comptes courant janvier.

Cérémonie du 5 décembre

Cérémonie en hommage aux victimes militaires et civiles de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie.

Belle Saint-Vincent

C'est dans la froidure que les membres de la Saint-Vincent de Pellevoisin ont fêté le patron des vignerons. Après la dégustation de la galette au foyer rural, les sociétaires accompagnés des Pellevoi'zicos, se sont rendus à l'église pour la messe, en défilant en musique. Les offrandes ont été distribuées à la sortie de l'office, avant le dépôt de gerbe au monument aux morts.
Tous les sociétaires et leur famille se sont retrouvés pour le banquet, Chez Babette, qui s'est déroulé dans la bonne humeur.

N.R.

EHPAD Béthanie

Le Rotary finance les repas de Noël

Depuis plusieurs années, l'Ehpad Béthanie propose à ses résidants un repas de fin d'année à l'extérieur. Cette année et pour la première fois, quinze personnes âgées ont pu participer à la sortie au restaurant, grâce au financement du Rotary-Club Châteauroux Georges-Sand ; quinze personnes âgées qui n'avaient pas les moyens de pouvoir s'offrir le restaurant.
D'autres résidants, des familles, le personnel et l'équipe de direction se sont retrouvés au « Valoria » à Villegouin, pour le repas de Noël.
Ce repas s'est déroulé dans la bonne humeur. Les convives ont chanté et le Père Noël est venu apporter quelques présents offerts par l'établissement.
« *On a passé une belle journée, même si c'était un peu long. On a bien mangé. Cela fait vraiment plaisir d'être avec les familles et le personnel »,* a indiqué un résidant.

N.R.

Vœux de la Municipalité

Les résidants de l'Ehpad Béthanie ont reçu les vœux de la Municipalité qui a offert une animation musicale.
Le maire, M.Gérard Sauget, a rappelé également que des travaux vont être engagés par la Municipalité et le Conseil départemental, sur la route d'Heugnes, pour améliorer la sécurité entre les deux unités.

N.R.

Une nouvelle animatrice à Béthanie

L'Ehpad Béthanie a été, en 1995, l'un des pionniers dans le domaine professionnel de l'animation auprès des personnes âgées, en créant un poste d'animateur à plein-temps. Depuis le 1er janvier, il est occupé par Delphine Daugeron. Cette dernière remplace l'animateur qui était en poste depuis la création, Thierry Maquin. Il a choisi de suivre une autre orientation professionnelle en passant le diplôme d'aide médico-psychologique. Delphine Daugeron, après avoir obtenu un BEP service à la personne et un Bac professionnel service en milieu rural, a été diplômée aide médico-psychologique en juillet 2013, à Yzeure, dans l'Allier. *« Je suis arrivée sur un poste AMP en septembre 2013, à l'Ehpad Béthanie de Pellevoisin. J'aime aider les gens, avoir des liens, partager. J'aime le côté relationnel et le côté animation. J'ai fait la demande pour faire de l'animation plus souvent. L'occasion s'est présentée du fait que l'animateur partait en formation AMP ; j'ai eu la possibilité d'être sur l'animation durant sa formation »,* précise Delphine. L'établissement lui a permis de suivre une formation d'animation en secteur médico-social avec l'Irfa, à Alençon. Durant neuf mois, Delphine a préparé et obtenu le certificat d'animation en secteur médico-social et est donc en poste depuis le 1er janvier sur les unités Béthanie et Jardin de Louise. *« Voir les gens différemment que dans le soin, apporter de la joie, de la bonne humeur, que les résidants se sentent bien* », conclut Delphine.

N.R.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2016

Liste des Lauréats

M. CAMPES Bernard	1ère catégorie	1er prix
Mme CARAT Mireille	1ère catégorie	1er prix
M. LECLERC Gilbert	1ère catégorie	1er prix
Mme TËTE Chantal	1ère catégorie	3ème prix
Mme MARCHAIS Colette	2ème catégorie	2ème prix
Mme BAVOUZET Solange	4ème catégorie	1er prix
Mme BONNEAU Dominique	4ème catégorie	1er prix

LA VIE ASSOCIATIVE

Le Club de l'Amitié

Après quelques travaux d'aménagement, le Club de l'Amitié a pris ses marques dans son nouveau local et semble très satisfait de sa nouvelle installation…
Depuis, nous constatons que les Membres viennent plus régulièrement et sont heureux de se retrouver le jeudi après-midi dans une atmosphère joyeuse et détendue.
Les activités que nous proposons sont les jeux : belote, Scrabble, Rummy, Triamino, Monopoly, yams etc…
Nous souhaitons également élargir le choix de nos activités en développant un atelier de travaux manuels que nous avons commencé en Décembre dernier avec la création de décorations de Noël et initiation à la broderie Suisse ...si vous êtes intéressés, venez nous rejoindre le mardi après-midi de 14 h 30 à 17 h.
Le mois de décembre a été riche en événements. Le 8, nous sommes allés à l'Herbier Gourmand à Levroux pour un repas festif, où nous avons apprécié une cuisine raffinée, dans une ambiance sympathique. Le 16, nous avons reçu les chorales d'Écueillé et de Coings pour un pot de l'amitié, après leur prestation à l'église de Pellevoisin. Le 18, nous avons participé a l'accueil de certains exposants. Pour le Marché de Noël, qui ont été ravis de se retrouver "au chaud" dans notre local, compte tenu de la météo un peu fraîche…
Après la trêve de Noël, nous avons repris nos activités le 5 janvier avec la dégustation de la galette des Rois. Ainsi, nous avons recommencé une nouvelle année dans la joie et la bonne humeur…
Je profite de ces quelques mots pour vous souhaiter, à tous et à toutes, une excellente année 2017. Que notre Club nous rassemble dans la chaleur de l'amitié.

La Présidente

VOTRE INFOS PLUS A PU ETRE ILLUSTRE DE PHOTOS GRACE A L'AIMABLE AUTORISATION DE LA NOUVELLE REPUBLIQUE DU CENTRE OUEST

Samedi 11 Février 2017

Dîner Dansant organisé par les Pellevoi'zicos

Au Centre Socio Culturel de Palluau sur Indre
A partir de 20h00
Orchestre Clodi System
24€ par personne

Réservation obligatoire avant le 7 Février
au 02.54.37.84.95 ou au 06.07.70.93.63

Musique de Pellevoisin

« Les Pellevoi'Zicos »

Apéri'Zik

Une animation musicale agrémentée
d'un apéritif dinatoire

samedi 25 mars

A 18h00

Salle du Foyer Rural

Avec audition des élèves de l'école de musique

Entrée gratuite

IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Union Musicale Les Pellevoi'zicos

Label Éloquence

Label éloquence organise du lundi 13 février au vendredi 17 février 2017 au Foyer Rural

« Théâtrez marionnettes » une semaine consacrée à la création et à la manipulation de marionnettes. Ce stage est destiné aux enfants de 8 à 13 ans Renseignements et réservation avant le 6 février

Label éloquence vous invite toujours à nous contacter si vous avez un projet culturel. au

Amicale des Parents du RPI Pellevoisin-Heugnes

LOTO

DIMANCHE 12 FEVRIER 2017

AU FOYER RURAL

Samedi 11 mars 2017

Défilé suivi d'une mini-boum.

Jean Gosgnach, pêcheur au long cours

« Je pêche depuis l'âge de 10 ans. Au début, je pêchais les vairons avec des épingles à linge, on n'avait pas les moyens pour acheter des hameçons. A l'époque, je prenais 300 à 400 vairons », raconte, avec souvenirs et sourire, Jean Gosgnach, membre de la société de pêche de Pellevoisin, L'Épinoche, qui a tenu son assemblée générale à la salle de la gare de Pellevoisin.

" Le jour où Claude François... "

A 79 ans, « Jeannot » est Pellevoisinois depuis l'âge de 2 ans ; il est né à Mézières (Ardennes). Il est, avec Daniel Aufrère, président-fondateur de la société de pêche en 1960, ou encore Guy Depond ou Michel Tartarin, l'un des plus anciens pêcheurs encore en activité de L'Épinoche.

« J'ai connu beaucoup de changements depuis la création de la société en matière de pêche. Je pêche essentiellement la truite et le jour où Claude François s'est électrocuté, j'avais pris une truite de plus de deux kilos à Argy, mais elle m'a glissé des mains... J'ai pêché dans la Creuse, le Cher et encore d'autres rivières ou ruisseaux à truites. Le Nahon est une petite rivière où il y a de la truite ; je fais des kilomètres au bord des rivières car je pêche au toc », poursuit Jean.

Mais aujourd'hui, il regrette le nombre important des écrevisses dans le Nahon, ce qui ne lui permet pas de pêcher au toc. Celui qui ne pêche pas au coup a encore de belles journées à passer au bord du Nahon.

Compte rendu 2016 et préparation 2017

Les activités de la fin d'année 2016 de l'association concernent la préparation de la saison de pêche 2017 avec deux temps forts essentiels :

1/ L'alevinage

Une première partie de l'alevinage est réalisé selon la répartition qui figure dans la tableau ci-dessous

	Carpes	Tanches	Gardons	Brochets
Étang	450 kg	162 kg	160 kg	40 kg
Rivière	150 kg	50 kg	30 kg	

Suivront les alevinages en truites arc en ciel pour la rivière (60 kg pour l'ouverture et 30 kg fin mai et 25 kg avant l'ouverture à l'étang) et 1600 truitelles fario pour la rivière.

Rappelons que l'ouverture de la pêche à la truite aura lieu le 11 Mars.

2/ Accessibilité de la rivière

Le samedi 31 décembre, 4 bénévoles se sont retrouvés pour réaliser quelques aménagements au bord de l'eau afin de faciliter la circulation des pêcheurs. Il s'agit essentiellement d'aménagements d'échelles sur les clôtures. La photo ci-contre en témoigne. Remercions à cette occasion l'ensemble des propriétaires qui permettent aux pêcheurs d'accéder aux rives de la rivière. Certains secteurs n'ont pas été vus cette année, ils devront l'être pour 2018.

Vous trouverez également ci-dessous l'arrêté préfectoral pour la pêche en 2017 ainsi que le tarif des cartes pour 2017. Rappelons enfin que les cartes sont en vente chez les trois dépositaires de l'association : café-tabac Le Coudray à Pellevoisin, la boucherie Pinon à Jeu Maloches et la boulangerie à Heugnes mais que les cartes peuvent également être prises de chez soi en se connectant sur le site suivant : cartedepeche.fr

PS: Arrêté préfectoral p.23

Union Sportive de Pellevoisin

Succès de la 40ème randonnée pédestre

Dimanche 29 janvier 2017, une météo favorable, des chemins en bon état ont assuré l'essentiel du succès de cette 40ème randonnée. En effet, ce sont 265 marcheurs qui ont sillonné les 3 circuits de 12, 16 et 20 km proposés par l'Union Sportive. Les deux ravitaillements ont été particulièrement appréciés. Le 1er, chez Alain Aufrère à « Bellevue » offrait aux marcheurs (aux chaussures boueuses après un passage délicat) café, chocolat chaud, pain confiture, gâteaux, raisons secs, pruneaux, pommes. Le 2ème, chez André Gaugris au « Petit Poirier » était très alléchant avec le boudin grillé, provenant de la boucherie Marteau, le vin chaud, les tartines de rillettes, le pâté et le fromage blanc du GAEC de la Morelière.

Tous les marcheurs se retrouvaient au foyer rural où les chanceux repartaient avec de nombreux lots de la tombola gratuite, organisée par le président de l'Union Sportive M. Bourguignon Matthieu. Qu'il en soit ici remercié. A 11 h 30, remise des récompenses avec 6 coupes attribuées : à Buzançais (39 marcheurs), Vineuil (17 marcheurs), Luçay le Mâle (10 marcheurs), Vicq-sur-Nahon (8 marcheurs), Écueillé (7 marcheurs) et Bessuire près de Limoges (7 marcheurs). Des fromages de chèvres récompensaient les randonneurs confirmés et, plus particulièrement, un fidèle des fidèles, Maurice Lacoste, 92 ans. Un vin d'honneur, bien apprécié des marcheurs, offert par la municipalité clôturait cette 40ème randonnée.

Cette manifestation a connu un franc succès grâce à l'implication d'une trentaine de bénévoles qui ont assuré les tâches suivantes :

- Le samedi 28 janvier, les huit baliseurs : Alain, Christian, Francis, Sébastien, Daniel, Jean-Jacques, Yannick et Jacques.
- Le dimanche 29 janvier, à partir de 7 h 30, dix-sept personnes aux inscriptions : Stéphanie, Marie-Line, Katia, Simone, Jacqueline, Bernard, Danièle, Liliane, Daniel, Michèle, Serge et Yannick. Au 1er ravitaillement : Alain, Gilles, Annette, Daniel, Évelyne, Léa et Pierre. Au 2ème ravitaillement : Francis, Michel, Danièle, Christian, Jean-Jacques et Chantal. Au secrétariat et à la tombola : Marie-Line, Bernard, Michèle, Serge et Matthieu. Étaient absents pour diverses raisons : Stéphanie, Danièle, Claude, Philippe, Olivier, Thérèse, Gilbert et Michel.

Un grand merci à tous ainsi qu'aux trois pompiers bénévoles assurant la sécurité aux points sensibles : Anthony, Bertrand et Xavier.

Le Responsable : Jacques Rouet.

Le Relais des Pas Sages

Sages ou Pas, bonjour et surtout merci pour tout ce que vous avez apporté, offert, transmis aux Pas Sages !
La grange a vibré fort toute l'année !

Petit récap' de l'année 2016

Des chantiers de travaux
Trois chantiers participatifs en avril, juillet et octobre ont rendu la grange et ses alentours toujours plus chouettes !

Dehors : En moins, l'escalier qui menaçait de tomber, en plus, un compost et une jardinière aromatique !
Dedans : Travaux de maçonnerie et d'enduit dans des petites pièces attenantes à la salle pour y faire un bureau et une salle de jeux, nouvelle porte pour le bar, travaux d'électricité, abattage de murets, et début de chantier sur le futur bar associatif.

Des évènements ouverts à un large public

Le 27 mai : Un nouveau public a mis les pieds dans la grange, puisque petits et grands s'y étaient donné rendez-vous pour une marche à la nuit tombée, avant de rentrer manger des tartines au cœur de la grange sur un air de violon Pas Sage de Samuel.
Du 14 au 21 juillet : Le Relais des Pas Sages a accueilli la neuvième édition de l'Altervillage : un village éphémère et autogéré où des personnes de tous âges se sont rencontrées dans la bonne humeur autour de différents ateliers. Chacun et chacune y a été tour à tour cuisinier, distributeur de parole, porteur de savoir, barman, musicien… et tout ce petit monde se coordonnait chaque soir en réunion plénière. Une sacrée expérience pour le Relais !
Du 29 au 31 juillet : Le premier festival « Pas Sages et 100 Kulottes » a rassemblé près de 300 personnes dès le premier soir, pour un grand bal animé par **Les Kiss on a Frog** et **Le Bal des Champs**. Les visiteurs de tous âges et tous horizons ont dansé la valse, le cercle circassien et la bourrée, partagé un moment convivial à la buvette-restauration en découvrant les prémices du festival, sous le grand saule et dans les coins et recoins de la ferme, puisque les festivités ont duré jusqu'au dimanche ! Les Pas Sages et l'association des 100 Kulottes ont proposé une foire faite de jeux, d'ateliers d'artisanat et de guirlandes de culottes qui se sont mêlées à nos fanions habituels. Pour couronner le tout, en complément de la scène ouverte, le public s'est régalé de spectacles de théâtre, de danse, de clown, de marionnettes, d'une projection et d'un concert de swing !
Du 28 octobre au 1er novembre : Le « Berry-LAB » s'est déroulé au Relais : il s'agit d'une rencontre autogérée et auto-financée permettant d'échanger des savoirs et pratiques et de se mettre en réseau sur le territoire du Berry autour de la résilience du mode de vie.

Des résidences

Après 3 résidences d'artistes en 2015, nous avons plus que doublé la mise avec 9 résidences en 2016 ! Ainsi, 36 artistes sont venus vivre au Relais afin de travailler sur un projet artistique. Ces résidences ont été l'occasion de partages avec tous les Pas Sages.

Et pour 2017

Résidences
Le Relais accueillera à nouveau plusieurs résidences.
Évènement estival
Le week end du 22-23 juillet : Le bal trad' et d'autres concerts, aussi y rencontrer de nombreux artistes et artisans.
Travaux
Ils se poursuivent de plus belle : ateliers du 8 au 16 avril, du 10 au 20 juillet et du 20 au 29 octobre.

Vous pouvez nous retrouver sur le site :
lerelaisdespassages.wix.com

Passage sur France Inter

L'association pellevoisinoise va bénéficier d'un joli coup de chapeau grâce à Philippe Bertrand ! En effet, Pauline Doublier, présidente des Pas Sages, a été interviewée par le journaliste de Carnets de Campagne : l'émission a été diffusée à midi et demie le mardi 24 janvier sur France Inter. Suivie par 6 millions d'auditeurs, du Berry jusqu'en Nouvelle Calédonie, c'est un beau coup de pouce pour le Relais ! Ce n'est pas tous les jours qu'on parle de Pellevoisin sur les ondes ! Vous pouvez réécouter l'émission grâce au site Internet de France Inter ou par la page Facebook de l'émission Carnets de Campagne.

Et si l'on parlait du jardin d'agrément

La pelouse

- Scarifiez pour aérer le sol,
- Terreautez superficiellement votre pelouse pour lui redonner du tonus,
- Cette opération consiste à étaler une fine couche de terreau ou compost sur votre gazon,
- Vous pouvez aussi ressemer du gazon avant de mettre le terreau.

Les arbres et arbustes

- Arquez les tiges de vos rosiers grimpants afin d'induire l'apparition de nouvelles pousses très florifères,
- Installer des treillages et vérifier les attaches de vos plantes grimpantes,
- Supprimer le gui qui parasite vos arbres.

Jardin d'ornement

Pl.antez les arbres et arbustes à feuillage caduc et à racines nues (Bétulus—Morus platanoïdes) et aussi d'autres espèces d'arbres rares (Koebreuteria paniculata—Castanea varieyata (châtaigner) - Liliodendra auréovarieyata—hêtre tricolore aux magnifiques feuilles roses.

Plantez le long d'un mur au sud, le très rare frémontodendron californica au feuillage persistant et aux magnifiques fleurs jaunes.

La taille

- Terminez la taille des arbustes en supprimant les branches mortes et malades, ou celles qui se croisent.

- Rabattez les clématis à grandes fleurs et à la floraison tardive en taillant toutes les tiges à 30cm du sol, au-dessus de 2 bourgeons.

- Taillez sévèrement les arbustes à floraison estivale.

Exemple : Taille des hortensias lorsqu'ils sont trop âgés, n'hésitez pas à les tailler à ras du sol, ce qui permet de supprimer le vieux bois et de rajeunir la plante, bien entendu vous n'aurez des fleurs que la 2ème année.

- Taillez la glycine pour augmenter son volume et pour cela rabattre tous les jeunes rameaux à 6cm du vieux bois au-dessus d'un oeil.

- Taillez les rosiers remontants au printemps. Cette taille permet de leur redonner une forme équilibrée, la taille est plus sévère qu'en automne. Commencez par nettoyer la plante en enlevant toutes les branches avec des parties noires et le bois mort. La taille de formation consiste à préserver juste quelques branches. Si ces dernières sont trop hautes, il faudra les couper plus bas en laissant 3 à 4 branches.

N'hésitez pas à couper les gros rameaux en leur laissant 1/3 de leur hauteur, cette taille permettra aux rosiers de redémarrer au niveau des yeux (bourgeons).

Francis Tessier

PAGE PRATIQUE

MEMENTO PERMANENCES

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 17 h 00
- Samedi de 9 h 00 à 12 h 00
- ☎ 02.54.39.00.68 / 09.62.23.12.14
- 🖷 02.54.39.00.66
- Courriel : pellevoisin@wanadoo.fr

M. SAUGET Gérard, Maire, reçoit sur rendez-vous .
Mairie fermée le 7 février 2017 de 15 h à 17 h.

Garderie périscolaire : 02.54.39.01.63

Relais bibliothèque : 02.54.38.57.22
E-mail : mediatheque.pellevoisin@orange.fr

- Le mercredi de 14 h 00 à 16 h 30
- Le samedi de 9 h 30 à 12 h 00

Médiathèque d'Écueillé 02.54.40.59.10
E-mail : mediatheque.ecueille@orange.fr
Mardi et vendredi de 15 h - 18 h
Mercredi de 10 h - 12 h et 15 h - 18 h
Samedi de 9 h - 12 h

Mission Locale Jeunes : 02.54.07.70.00.

URGENCES : SAUR 0587231000
Pompiers 18
Gendarmerie 17
SAMU 15
Accueil sans abri 115

Brigade de gendarmerie Écueillé
Accueil le lundi de 14 h à 19 h et le samedi de 8 h à 12 h
Pour toute urgence, composer le **17**

Transport de car l'Aile Bleue : Livrets en Mairie. Service à la demande : 0 800 77 86 21
19 lignes de transport sur le territoire de l'Indre.

Adresse : **Caf de l'Indre, TSA 42205, 18931 Bourges cedex 9.**

Réunions du Conseil Municipal (sous réserves) :

- Vendredi 10 février 2017 à 20 h 30
- Vendredi 10 mars 2017 à 20 h 30.

Volailler :
Pour tous renseignements 02.47.92.17.80

Marché :

- Tous les mardis de 10 h 00 à 12 h 30

Ramassage des ordures ménagères :

- Tous les jeudis matin

Bureau Familles Rurales : 02.54.39.09.27
Permanences :
- Mardi 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 17 h
- Jeudi 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 17 h

Conciliateur de Justice :

- le mercredi de 9 h 30 à 10 h 30 à la mairie d'Écueillé

Bureau de LA POSTE
Horaires : le lundi de 14 h à 16 h 30, du mardi et vendredi, de 9 h -12 h et de 14 h - 16 h 30, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h.
Dernière levée du courrier à 15 h 00.

Horaires de la déchetterie :

- lundi 9 h à 12 h,
- vendredi 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- samedi 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h

Permanences sociales :

- Une assistante sociale de la DPDS , prendre RDV au 02.54.00.18.99.
- MSA, s'adresser à Valençay au 02.54.29.46.91.

Trésorerie de Buzançais :
Lundi matin et vendredi après-midi fermée,
Ouverture de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h 30.

CORRESPONDANT
NOUVELLE –REPUBLIQUE

N'hésitez pas à contacter le correspondant de la Nouvelle République, **Thierry Maquin,**
tél/fax : 02.54.26.16.09 ou 06.80.89.27.10.
Par Mail : maquint@orange.fr.

ETAT CIVIL

DECES

Le 05/12/2016 : Mme Liliane FONTAINE
Le 17/12/2016 : M. Yannick CHARBONNIER
Le 30/12/2016 : Mme Suzanne BONNIN
Le 01/01/2017 : M. Henri MARTIN
Le 03/01/2017 : Mme Danièle PORTEBOSQ
Le 06/01/2017 : Mme Suzanne ORELLOU

DATES A RETENIR

LOISIRS A PELLEVOISIN

FEVRIER

Samedi 11 : Dîner dansant à Palluau sur Indre des Pellevoi'zicos.
Dimanche 12 : Loto de l'Amicale des parents d'élèves du RPI.

MARS

Dimanche 5 : Randonnée de la Vallée du Nahon.
Samedi 11 : Carnaval de l'Amicale des parents d'élèves du RPI.
Samedi 25 : Apéri'zik des Pellevoi'Zikos

Petites annonces

- A vendre piquets d'acacia de 2 m - 2€ l'unité

- A vendre matelas vibreur à usage de kinésithérapie

Tél. 02.54.39.00.63

Autorisation de sortie du territoire obligatoire à partir du 15 janvier 2017

L'autorisation de sortie du territoire donnée par un titulaire de l'autorité parentale sera rédigée au moyen d'un formulaire Cerfa n°15646*01 qui précisera les mentions suivantes :
les nom, prénoms, date et lieu de naissance de l'enfant mineur autorisé à quitter le territoire ;

- les nom, prénoms, date et lieu de naissance du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'autorisation, la qualité au titre de laquelle il exerce cette autorité, son domicile, sa signature ainsi que, le cas échéant, ses coordonnées téléphoniques et son adresse électronique ;
- la durée de l'autorisation, qui ne peut pas excéder un an à partir de la date de signature.

Une fois complété et signé, le formulaire devra être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire et comportant les éléments suivants :

- ses nom et prénoms ;
- ses date et lieu de naissance ;
- sa photographie ;
- sa signature ;
- les dates de délivrance et de validité du document ainsi que l'autorité de délivrance.

Ce justificatif d'identité peut être :

- pour les titulaires de l'autorité parentale de nationalité française, la carte nationale d'identité ou le passeport ;
- pour les titulaires de l'autorité parentale, citoyens européens, suisses ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, la carte nationale d'identité, le passeport ou un titre autorisant le séjour en France ;
- pour les titulaires de l'autorité parentale non européens, le passeport, un titre autorisant le séjour en France ou un titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou apatride.

Ces documents doivent être en cours de validité (sauf la carte nationale d'identité et le passeport français, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans).

Les cartes nationales d'identité

Nouvelle procédure à compter du 27 février 2017, la commune de Pellevoisin n'est plus autorisée à enregistrer les demandes, comme pour les passeports, il faudra se rendre dans les mairies équipées et sur rendez-vous.
La mairie de Buzançais sera équipée.

Calendrier de ramassage des Ordures Ménagères

Pour la pré collecte	Pour la collecte en porte à porte
Le mercredi après-midi	**Tôt le jeudi matin**

Calendrier des randonnées

Dates	Lieux	Parcours	Départ
12/02/2017	**Velles** – Salle des fêtes	10 - 12 - 15 - 18 - 22 km	7 h 30 - 8 h 00
19/02/2017	**Langé** - Salle polyvalente	9 - 12 - 18 km	8 h - 8 h 30
26/02/2017	**Vineuil** - Foyer Pierre Des Places **Orsennes** - Foyer rural	8,5 - 11 - 14 - 18 - 20 km 8 - 12 - 18 km	7 h 15 8 h 30
05/03/2017	**Pellevoisin** –Vallée du Nahon - Foyer rural	28 - 32 km 12 - 15 - 18 km	6 h 00 7 h 30 - 9 h
12/03/2017	**Villedieu sur Indre** - Salle des fêtes	11 - 15 - 18 km	7 h 30
19/03/2017	**La Vicquoise** - École primaire **Luant** - Salle des fêtes	10 - 15 -18 km 9 - 14 - 16 - 18 km	7 h 30 - 9 h 7 h 30
26/03/2017	**Sougé** - Salle des fêtes **Mers sur Indre** - Stade	10 - 14 - 18 km 8 - 12 - 15 - 18 km	7 h 30 7 h 45
02/04/2017	**17ème randonnée départementale / Les Bordes** – Salle des Fêtes	28 - 25 km 18 - 15 - 10 km	6 h 30 7 h 30 - 9 h

Dates	Lieux	Parcours	Départ
12/02/2017	**Velles** – Salle des fêtes	20 - 30 - 40 km	9 h - 9 h 30
17/04/2017	**Sainte Gemme** – Salle des fêtes	25 - 35 km	7 h 30
23/04/2017	**Poinçonnois** - Ecole Jacques Prévert	20 - 35 - 50 km	8 h

Siel Bleu

REUNION D'INFORMATION GRATUITE

✓ Peur de chuter ?
✓ Comment bien se déplacer ?
✓ Envie de partager un bon moment ?

Mise en place d'Atelier

Equilibre Prévention des Chutes

SUIVIE D'UN VERRE DE L'AMITIE

Horaire

VENDREDI 10 FEVRIER

16h30 – 18h00

Lieu

SALLE DES ASSOCIATIONS
ROUTE NATIONALE
36360 LUCAY-LE-MÂLE

Contact

Vanessa Boudenot
Responsable Départementale 36
vanessa.boudenot@sielbleu.org
06 21 95 15 59

Prélèvement d'organes : si vous êtes contre, il faut le signaler

À la suite de la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, l'Agence de la biomédecine organise une campagne nationale d'information concernant la législation sur le consentement présumé et le refus de prélèvement au 1er janvier 2017.

À partir du 1er janvier 2017, l'inscription sur le registre national automatisé des refus de prélèvement, géré par l'Agence de la biomédecine, devient le moyen d'expression recommandé pour faire connaître son opposition au prélèvement d'organes.

La demande d'inscription sur le registre national s'effectue sur papier libre ou en remplissant le formulaire à disposition sur le site de l'Agence de la biomédecine. Cette demande est à adresser à l'Agence, accompagnée d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou titre de séjour).

Toutefois, d'autres moyens d'expression du refus de prélèvement d'organes demeurent. Une personne peut exprimer son refus par écrit et confier ce document à un proche qui le remettra à l'équipe de coordination hospitalière de prélèvement si la situation se présente.

Et en l'absence d'écrit, un proche peut aussi faire valoir l'opposition au don d'organes qu'une personne a manifestée expressément de son vivant.

Le refus de prélèvement des organes est révisable et révocable à tout moment. L'équipe de coordination hospitalière de prélèvement prend en compte l'expression de volonté la plus récente.

Le refus de prélèvement peut concerner l'ensemble des organes et des tissus ou seulement certains d'entre eux.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'INDRE

Direction départementale
des Territoires
Service Planification-Risques-Eau-Nature

AVIS ANNUEL 2017

Arrêté n° 36-2016-12-16-006 du 16 décembre 2016 relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de l'Indre pour l'année 2017

Ouverture générale de la pêche

La pêche est autorisée dans le département de l'Indre hors restrictions mentionnées ci-après pour toutes espèces de poissons, les grenouilles et écrevisses, durant les périodes suivantes :

A - Dans les eaux classées de la 1ère catégorie : (Art 436-6 du code de l'environnement)

- Pêche aux lignes : du **11 mars au 17 septembre 2017 inclus*** - Pêche aux engins : **interdite toute l'année.**

B - Dans les eaux classées de la 2ème catégorie : (Art 436-7 du code de l'environnement)

- Pêche aux lignes : **autorisée toute l'année*** - Pêche aux engins : **autorisée du 1er avril au 31 août 2017***

** (sous réserve des restrictions mentionnées ci-dessous)*

Ouvertures spécifiques

Ouverture spécifique de la pêche, compte tenu de l'espèce du poisson considéré: (Articles R. 436-6 et R. 436-7 du code de l'environnement)

Désignation des espèces	Cours d'eau de 1ère catégorie piscicole (Pêche aux lignes uniquement)	Cours d'eau de 2ème catégorie piscicole (Pêche aux lignes et aux engins)
Truite fario Omble de fontaine	Du 11 mars au 17 septembre 2017	
Truite arc-en-ciel	Du 11 mars au 17 septembre 2017	Autorisée toute l'année
Ombre commun	Du 20 mai au 17 septembre 2017	Du 20 mai au 31 décembre 2017
Brochet Sandre	Du 11 mars au 17 septembre 2017	Du 1er au 29 janvier 2017 et Du 1er mai au 31 décembre 2017 (sauf Eguzon, La Roche au Moine, et La Roche Bat l'Aigue dont l'ouverture est fixée du 03 juin 2017 au 31 décembre 2017).
Black-bass	Du 11 mars au 17 septembre 2017	Toute l'année (sauf Eguzon, La Roche au Moine et la Roche Bat l'Aigue dont l'ouverture est fixée du 1er au 29 janvier 2017 et du 1er juillet au 31 décembre 2017)
Grenouilles vertes et Rousses	Du 17 juin au 17 septembre 2017	Du 1er janvier au 28 février 2017 Du 17 juin au 31 décembre 2017
Ecrevisses à pattes rouges, Ecrevisses des torrents, Ecrevisses à pattes blanches, Ecrevisses à pattes grêles	Interdite toute l'année	
Autres écrevisses (dont les écrevisses américaines)	Du 12 mars au 18 septembre 2017	Autorisée toute l'année

Les jours indiqués ci-dessus sont compris dans les périodes d'autorisation.

Ouverture de la pêche aux poissons migrateurs :

Désignation des espèces	Cours d'eau de 1ère catégorie piscicole	Cours d'eau de 2ème catégorie piscicole
Alose	Interdit toute l'année	Autorisée toute l'année
Lamproie – Saumon – Truite de mer	Interdite toute l'année	
Anguille argentée (ou anguille de dévalaison)	Interdite toute l'année *L'anguille argentée est caractérisée par la présence d'une ligne latérale différenciée, une livrée dorsale sombre, une livrée ventrale blanchâtre et une hypertrophie oculaire*	
Anguille jaune (ou anguille sédentaire dans l'attente de sa dévalaison)	*Autorisée sous certaines conditions, selon dispositions ministérielles annuelles* *L'anguille jaune est caractérisée par une coloration dorsale jaunâtre.* Autorisée du 1er avril au 31 août 2017 sauf dispositions ministérielles annuelles modificatives Tout pêcheur en eau douce doit enregistrer ses captures d'anguilles dans un carnet de pêche, dont il doit être en possession lors de toute activité de pêche (cerfa n° 14358*01)	

Les jours indiqués ci-dessus sont compris dans les périodes d'autorisation.

La taille minimale de capture est : Alose → 30 cm , Black-bass → 30 cm, Brochet → 60 cm, Ombre commun → 30 cm, →Sandre → 50 cm, Truite → 23 cm,

Interdiction de pêche de la truite sur certains cours d'eau

- **Dans le ruisseau Les Chézeaux**, de la source au confluent avec la Creuse, Commune de Rivarennes (longueur 3 km).
- **La Couarde et ses affluents**, de la source (commune de Crevant) au pont de Busserolles sur la D951b, route de Crevant à Pouligny-Saint-Martin en aval (longueur 4,5 km).
- **La Gargilesse et ses affluents**, du pont de la D30 en amont, route de Pommiers à Orsennes, au pont de la D 45 en aval, route de Pommiers à Cuzion (le Moulin de Foy) (longueur 2,8 km).
- **La Céphons,** de la source au pont de la D8, commune de Moulins sur Céphons (longueur 7,3 km)

Procédés et modes de pêche

En première catégorie piscicole, une seule ligne, une carafe à vairons, la vermée, six balances à écrevisses sont autorisées par pêcheur à l'exception du plan d'eau de Neuvy-Saint-Sépulchre où deux lignes sont autorisées.

Dans les cours d'eau de deuxième catégorie, les membres des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) peuvent pêcher au moyen de lignes montées sur canne et munies de deux hameçons au plus ou de trois mouches artificielles au plus, avec un maximum de quatre lignes par pêcheur, ainsi qu'avec une carafe à vairons, à la vermée, et six balances à écrevisses. Les lignes doivent être disposées à proximité du pêcheur.

Le nombre de captures de salmonidés, autorisé par pêcheur et par jour est fixé à **6.** La capture du saumon et de la truite de mer est interdite toute l'année.

Dans les eaux classées en 2ème catégorie, le nombre de captures autorisées, sandres, brochets et black-bass, par pêcheur de loisirs et par jour, est fixé à 3, dont 2 brochets maximum.

Pêche aux engins en seconde catégorie piscicole :

- les membres des AAPPMA peuvent, sous certaines conditions, pêcher au moyen de **2** bosselles à anguilles ou de **2** nasses de type anguillère ou ordinaire. **Les lignes de fond sont interdites.** La pêche aux engins est **interdite** dans les cours d'eau non domaniaux suivants : Beuvrier, Grosse Planche, Cité, Rivière Aubord et Liennet.
- **Les nasses devront être étiquetées avec le nom lisible du pêcheur pour permettre une identification immédiate. Tout engin non identifiable serait de ce fait tacitement non autorisé et passible d'une saisie judiciaire.**
- Dans les **cours d'eau domaniaux,** les pêcheurs amateurs aux engins peuvent pêcher au moyen d'engins et de lignes dont la nature, les dimensions et le nombre sont définis par le cahier des charges relatif à la location du droit de pêche.
- La pêche par tout moyen, autre qu'aux engins, est interdite la nuit pour toute espèce, dont l'anguille. A titre dérogatoire, la pêche à la carpe à toute heure, sur certains cours d'eau, est autorisée par arrêté préfectoral spécifique.
- La pêche de **l'anguille jaune aux engins** est subordonnée à l'obtention d'une **autorisation individuelle** (demande à retourner à la DDT avant le 1er février 2017) par tous les pêcheurs (membre AAPPMA et pêcheurs aux engins).

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'INDRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service d'Appui aux Territoires Ruraux
Cité administrative
Bd George Sand
CS 60616
36020 CHATEAUROUX Cedex

ARTICLE DDT – 2017 - Semaine 5

CALAMITES AGRICOLES 2016
Dépôt des demandes d'indemnisation

Suite aux excès d'eau de mai-juin 2016 et à la sécheresse estivale, une demande de reconnaissance au titre des calamités agricoles a été transmise au ministère de l'agriculture. Le comité national de gestion des risques en agriculture (CNGRA) a reconnu le 14/12/2016 la situation de calamité agricole pour les pertes de récolte dans le département de l'Indre.

Deux arrêtés ministériels en date du 11 janvier 2017 permettent aux exploitants de demander une indemnisation pour les pertes de récolte :

A) Sur toutes les communes du département, les pertes de récoltes suivantes sont reconnues :

– Fruits et légumes (cerise, poire, pomme, pêche, cassis, framboise, groseille, ail, artichaut, aubergine, basilic, betterave, carotte, céleri branche, céleri rave, choux, cornichon, courgette, cucurbitacées, fraise, haricot vert, oignon, persil, poireau, petit pois, poivron, salade, tomate) ;
– Semences potagères (céleri, carotte, persil) et semences fourragères ;
– Pépinière horticole et fleurs à massif ;
– Miel.
La demande d'indemnisation doit être réalisée à l'aide du **formulaire papier** disponible sur le site de la Préfecture de l'Indre (ou remis directement par la DDT sur place) et déposé en DDT avant le 31 mars 2017. Les exploitants doivent déclarer les quantités récoltées pour établir leurs pertes.

B) Sur les communes des régions fourragères du Boischaut nord et de la Brenne, les pertes de récoltes suivantes sont reconnues :
– Prairie permanente ;
– Prairie temporaire ;
– Prairie artificielle ;
– Maïs ensilage (perte reconnue mais non indemnisable).
La demande d'indemnisation doit être réalisée par voie dématérialisée en se connectant au site « Mes démarches ». Puis sélectionner « exploitations agricole » / « toutes les démarches »/ « demander une indemnisation calamité agricole ». Les taux de pertes sont des taux de pertes moyens fixés par le CNGRA à 56 % sur prairie et 65 % sur maïs ensilage. Le GDMA adressera prochainement un courrier aux éleveurs détaillant les différentes catégories d'animaux à déclarer. La télédéclaration doit être effectuée avant le 13 mars 2017.

– Communes de la région fourragère Boischaut Nord : *Aize, Anjouin, Arpheuilles, Azay-le-Ferron, Bagneux, Baudres, Le Blanc, Buxeuil, Buzançais, Chabris, Châtillon-sur-Indre, Cléré-du-Bois, Clion, Concremiers, Dun-le-Poëlier, Ecueillé, Faverolles, Fléré-la-Rivière,Fontgombault, Fontguenand, Frédille, Gehée, Heugnes, Ingrandes, Jeu-Maloches, Langé, luçay-le-Mâle, Lurais, Lureuil, Lye, Martizay, Mauvières, Menetou-sur-Nahon, Mérigny, Murs, Néons-sur-Creuse, Obterre, Palluau-sur-Indre,Paulnay, Pellevoisin, Poulaines, Pouligny-Saint-Pierre, Préaux, Preuilly-la-Ville, Rouvres-les-Bois, Saint-Aigny, Saint-Christophe-en-Bazelle, Saint Cyran-du-Jambot, Saint-Genou, Saint Hilaire-sur-Benaize, Saint-Médard, Sauzelles,Selles-sur-Nahon, Sembleçay, Sougé, Tournon-Saint-Martin,*

Le Tranger, Valençay, La Vernelle, Veuil, Vicq-sur-Nahon, Villegouin, Villentrois, Villiers, Val-Fouzon.

– Communes de la région fourragère Brenne : *Ardentes, Arthon, Bélâbre, Bouesse, Buxières-d'Aillac, Chalais, Chasseneuil, Chitray, Ciron, Douadic, Jeu-les-Bois, Lignac, Lingé, Luant, Luzeret, Méobecq, Mers-sur-Indre, Mézières-en-Brenne, Migné, Mosnay, Neuillayles- Bois, Nuret-le-Ferron, Oulches, La Pérouille, Le Pont-Chrétien-Chabenet, Prissac, Rivarennes, Rosnay, Ruffec, Saint-Août, Saint-Gaultier, Saint-Marcel, Saint-Michel en Brenne, Sainte-Gemme, Sassierges-Saint-Germain, Saulnay, Tendu, Thenay, Velles, Vendoeuvres.*

Communes reconnues pour les pertes sur fourrages

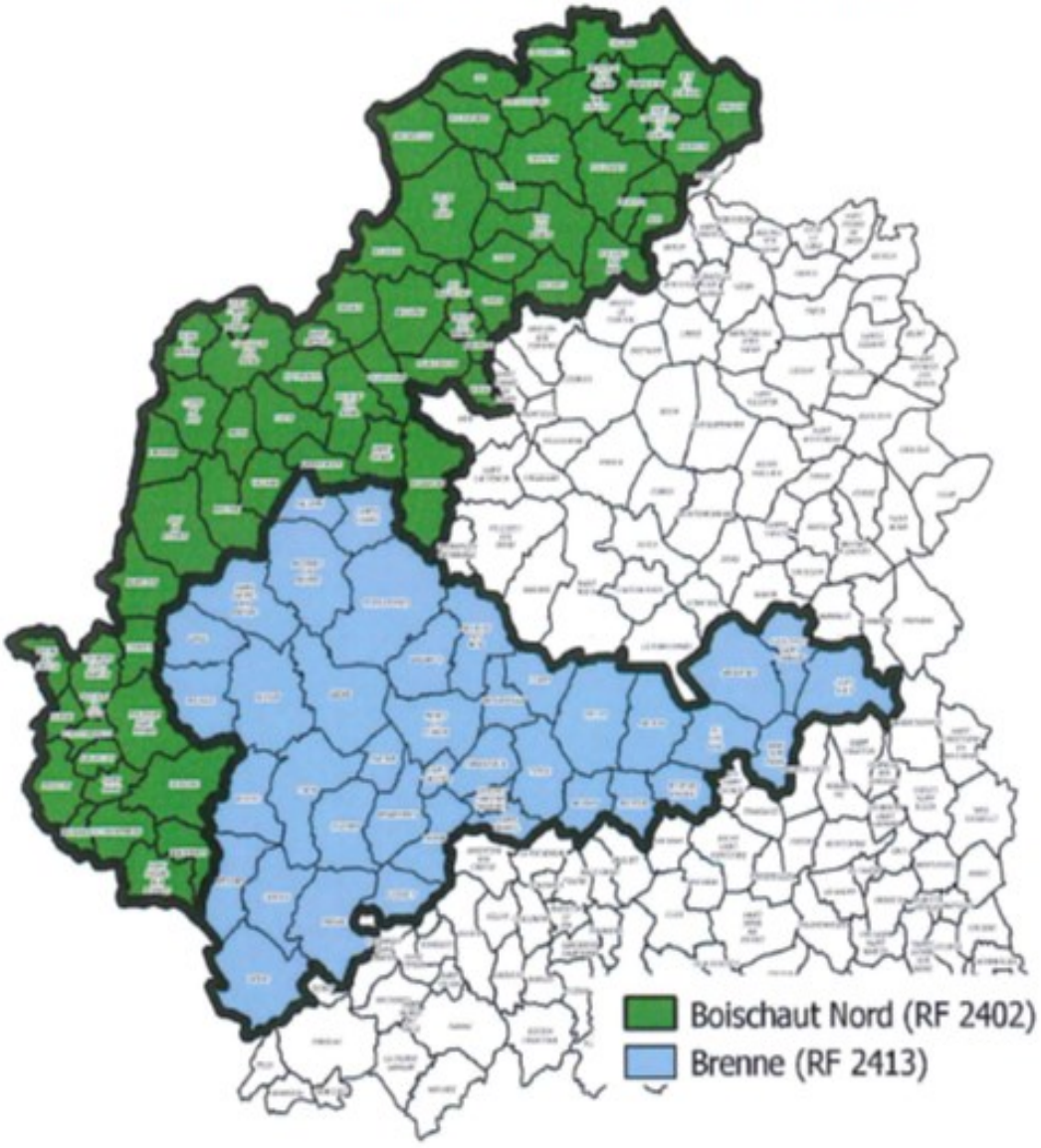

Il est rappelé que pour être éligible à une indemnisation, la totalité des pertes subies doit représenter plus de 13 % du produit brut global de l'exploitation (calculé sur la base du barème départemental). Pour qu'une culture soit indemnisée, cette dernière doit être sinistrée à plus de 30 %.

NB : les régions fourragères « Boischaut sud » et « Marche berrichonne » seront examinées par le Comité national le 22 février 2017 pour une éventuelle reconnaissance au titre des calamités agricoles

Pour la télédéclaration de votre demande d'indemnisation, vous pouvez être accompagné par les services de la Chambre d'Agriculture ou de la DDT :

Service élevage Chambre d'Agriculture : 02 54 61 61 54
Service entreprise Chambre d'agriculture : 02 54 61 61 75
Service d'appui aux territoires ruraux DDT : 02 54 53 26 42

Comment déclarer un dossier de calamité en ligne ?
(suite)

Je complète mes justificatifs

Cette phase se déroule en 4 étapes. Pour passer d'une étape à l'autre, cliquez sur Valider et continuer et pour revenir en arrière (dans l'optique d'une consultation ou d'une modification) cliquez sur Précédent au bas de la page.

Pour débuter la deuxième phase, cliquez sur 2 Je complète mes justificatifs.

Étape1 : **Contrats d'assurance**

Pour chaque assurance souscrite, cliquez sur Ajouter un contrat d'assurance et choisissez la compagnie, saisissez le numéro de contrat ainsi que les coordonnées de votre contact.

Étape 2 : **IBAN**

Pour choisir l'IBAN qui vous convient, sélectionner l'IBAN dans la liste déroulante.
Dans le cas d'un nouvel IBAN ou l'absence de celui-ci dans la liste, sélectionner **Autre IBAN** et le transmettre à la DDT(M)

Étape 3 : **Alertes et observations**

Les informations de votre déclaration en ligne sont fonction de votre saisie. La validation de votre dossier n'est pas bloquée. Vous avez la possibilité de saisir vos observations.

Pour saisir vos observations, positionnez le curseur dans la zone de saisie et effectuez votre saisie.

Étape 4 : **Engagements, autorisations et validation**

Pour valider votre déclaration en ligne, cochez les différentes cases et enregistrez cette dernière étape.

Je signe ma déclaration

A l'issue de cette phase, il ne sera plus possible de modifier votre déclaration. Un accusé de réception vous sera délivré : ce processus s'appelle la signature électronique.

Pour débuter la troisième phase, cliquez sur 3 Je signe ma déclaration.

Pour signer votre déclaration :

1. Cliquez sur Signez votre demande d'indemnisation.
2. Prenez connaissance de la première étape et passez à la suivante. Automatiquement, la déclaration à signer s'ouvre.
3. Cochez la case comme quoi vous avez pris connaissance de la déclaration et saisissez votre mot de passe puis cliquez sur **Signer ce document**. Un accusé de réception en PDF s'ouvre, vous êtes informé que le document a bien été signé.

Comment ... ?

... avoir une trace papier de ma déclaration avant signature

A partir de la page **Votre déclaration**, cliquez sur Imprimer ma télédéclaration

... savoir si j'ai fini ma déclaration en ligne ?

Votre déclaration est finie et validée quand en face des **trois** phases apparaît l'information **Terminée.**

Comment télécharger le formulaire ?

A partir de la page **Effectuer ma demande**, cliquez sur Demande d'indemnisation.

Comment consulter mes déclarations antérieures ?

Pour accéder au moteur de recherche des déclarations en ligne antérieures, cliquez sur Mes télédéclarations antérieures

Éléments de navigation sous TéléCALAM

Les éléments de navigation sous **TéléCALAM** sont les suivants :

Le menu horizontal

Accueil | Mes télédéclarations antérieures

- **Accueil** : ce service vous permet d'accéder aux généralités de TéléCALAM
- **Mes télédéclarations antérieures** : ce service vous permet d'accéder au moteur de recherche de vos télé-déclarations antérieures ;

Déconnexion Déconnecter

Ce lien vous permet de sortir de **TéléCALAM** en vous déconnectant.

Besoin d'aide ?

Pour toute question ou renseignement, au travers du service Besoin d'aide, vous avez deux possibilités :

- formuler directement votre question dans le cadre correspondant sans oublier votre adresse électronique pour la réponse ;
- retrouver les coordonnées de votre interlocuteur à la DDT(M).

Simplifions les démarches administratives

Je déclare un dossier de calamité agricole en ligne

TéléCALAM est une télé-procédure Internet du ministère en charge de l'agriculture destinée aux agriculteurs, permettant de

- déclarer en ligne un dossier de demande d'indemnisation de calamité agricole
- télécharger le formulaire de demande d'indemnisation
- consulter mes demandes d'indemnisation en ligne antérieures

Les avantages de la télédéclaration (simplicité, souplesse, sécurité)

- aucun justificatif à transmettre
- une saisie sécurisée et guidée
- une déclaration adaptée à chaque département et pour chaque calamité agricole

Qui a accès à TéléCALAM ?

Deux types de public ont accès à **TéléCALAM** :

- vous même, **agriculteurs** dont le siège d'exploitation est situé sur une zone reconnue sinistrée;
- et vos **interlocuteurs des DDT(M)**, afin qu'ils soient en mesure, le cas échéant, de vous renseigner si vous demandez des explications complémentaires sur les informations affichées dans **TéléCALAM**.

Un accès sécurisé à TéléCALAM

L'accès à **TéléCALAM** s'effectue au travers du portail MES DÉMARCHES : http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/

Compte tenu du caractère personnel et confidentiel des informations saisies et accessibles par ce site, seules les personnes possédant un compte (autorisation nominative d'accéder au site avec un identifiant et un mot de passe) peuvent accéder à **TéléCALAM**.

Pour accéder à **TéléCALAM** :

1. A l'aide du moteur de recherche, rechercher **TéléCALAM.**
2. Cliquer sur le lien

TéléCalam - Calamités agricoles : demander une indemnisation

3. Suivre les instructions :

Télé-procédure

- Si vous disposez déjà d'un compte Télécalam : accédez en toute sécurité au site Télécalam
- Si vous souhaitez créer ou activer un compte Télécalam : accédez en toute sécurité au service d'inscription à Télécalam

TéléCALAM, un site sécurisé

Compte tenu du caractère personnel et confidentiel des informations mises à disposition par cette télé-procédure, celui-ci doit répondre à des exigences de sécurité très strictes. C'est pourquoi, lors de la phase d'authentification par identifiant/mot de passe, TéléCALAM utilise un « certificat » de sécurité. Vous devez accepter temporairement ou définitivement (de préférence) celui-ci pour accéder à **TéléCALAM**.

Aucun justificatif à transmettre

Les pièces justificatives demandées dans le formulaire de demande d'indemnisation ne seront plus à fournir à la DDT(M), à l'exception du cas où vous demanderiez le versement de l'indemnisation sur un nouvel IBAN que vous devez adresser par courrier à la DDT(M).

En revanche, votre DDT(M) pourra dans le cadre des contrôles par sondage qu'elle effectuera, vous demander de lui adresser l'ensemble de ces pièces justificatives.

Un accueil qui vous guide dans l'utilisation de TéléCALAM

A partir de la page d'accueil, vous avez le choix entre:

- effectuer en ligne une demande d'indemnisation ;
- consulter mes demandes d'indemnisation en ligne antérieures.

Vous trouverez aussi sur cette page d'accueil :

- dans **plus d'informations** les nouveautés de TéléCALAM ;
- vos informations personnelles connues de l'administration.

Comment déclarer un dossier de calamité en ligne ?

A partir de la page d'accueil, pour accéder à la déclaration d'un dossier en ligne, cliquez sur Effectuer ma demande.

Qu'est-ce qui s'affiche ?

Vous allez trouver sur cette page, le formulaire de demande d'indemnisation et l'attestation d'assurance en téléchargement, la liste des éléments qui vous sont nécessaires à la déclaration en ligne (préparez-les à l'avance) ainsi que les deux phases de saisie de votre déclaration.

Pour commencer, cliquez sur Télédéclarer.

L'ouverture du site

Une information vous est donnée sur la calamité en cours ainsi que la date limite de clôture pour effectuer et signer votre déclaration en ligne.

Les trois phases de ma déclaration en ligne

Votre déclaration en ligne va s'effectuer en trois phases :

- la déclaration des récoltes et des pertes de fonds ;
- les informations complémentaires (se trouvant sur les justificatifs) ;
- la signature électronique.

Chaque phase se déroule en plusieurs étapes pour vous donner la possibilité d'effectuer une saisie en plusieurs fois.

En face de chaque phase, une information vous indique si elle est en cours ou terminée. La deuxième phase ne peut être réalisée que si la première est terminée. Une phase terminée reste toujours accessible et modifiable.

Je déclare mon sinistre

Cette phase se déroule en 6 étapes. Pour passer d'une étape à l'autre, cliquez sur Valider et continuer et pour revenir en arrière (dans l'optique d'une consultation ou d'une modification) cliquez sur Précédent au bas de la page.

Pour débuter la première phase, cliquez sur 1 Je déclare mon sinistre.

Étape 1 : **Caractéristiques de l'exploitation**

Vous avez la possibilité de modifier la commune principale de localisation des terres sinistrées.

Dans cette étape, vous devez saisir la surface de l'exploitation et cocher la présence d'assurance par type de risque à la date du sinistre. Dans le cas de GAEC, n'oubliez pas le nombre d'associés.

Si vous constatez l'absence d'une donnée qui vous est nécessaire à la déclaration en ligne, contactez votre DDT(M).

Pour saisir les surfaces hors département :

1. Cliquez sur Saisir les surfaces hors département (si votre exploitation est sur plusieurs départements)
2. Cliquez sur Ajouter une surface sur un autre département
3. Saisissez la surface et choisissez le département dans la liste.
4. Recommencer les points 2 et 3 autant de fois que nécessaire.

Étape2 : **Déclaration des élevages**

Dans cette étape, vous allez saisir les effectifs de vos animaux pour la calamité en cours au travers de 6 catégories d'élevage.

Comment déclarer un dossier de calamité en ligne ?
(suite)

Pour chaque catégorie d'élevage, cliquez sur

- Saisir mes effectifs présents à la date du sinistre et/ou
- Saisir mes effectifs vendus l'année précédente,

Dans chaque tableau affiché, saisissez les effectifs.

Faites attention à la présence d'ascenseur dans les tableaux dont la liste des noms d'élevage comporte beaucoup d'éléments.

Étape3 : **Déclaration des élevages particuliers**

Dans cette étape, vous allez saisir les effectifs des élevages particuliers (apiculture, ostréiculture, ...).

Pour effectuer la saisie, cliquez sur Saisir mes éléments.

Si vous ne possédez pas d'élevage particulier passez directement à l'étape suivante.

Étape4 : **Déclaration des cultures**

Dans cette étape, vous allez saisir les surfaces de vos différentes cultures.

Faites attention à la présence d'ascenseur dans les tableaux dont la liste des cultures comporte beaucoup d'éléments.

Pour chaque famille de cultures, cliquez sur Saisir mes surfaces

Étape5 : **Déclaration des récoltes**

Le contenu de la page de cette étape est fonction des déclarations des cultures que vous avez faites à l'étape précédente.

Saisissez les indemnités perçues hors assurances et éventuellement, modifiez la surface sinistrée si la déclaration est en pourcentage ou en chiffre d'affaire. N'oubliez pas de cliquer sur Saisir les assurances grêle ou récolte pour saisir le montant versé par les assurances le cas échéant.

Enfin, s'il y a lieu, choisissez l'organisation de producteurs de fruits et légumes à laquelle vous adhérez.

Pour valider, cliquez sur Valider ma déclaration de récolte

Étape6 : **Déclaration des pertes de fonds**

Dans cette étape, vous allez saisir vos dommages selon 4 catégories :

Pour saisir vos pertes de fonds :

1. Cliquez sur une catégorie de dommage :
   - Saisir mes dommages aux sols et/ou
   - Saisir mes dommages concernant les plantations pérennes et les pépinières et/ou
   - Saisir mes dommages concernant l'élevage et/ou
   - Saisir mes dommages concernant les ouvrages et stock extérieurs .
2. Pour chaque catégorie de dommage, cliquez sur Ajouter une perte.
3. Dans la liste déroulante, choisissez une **nature de fonds** et renseignez ses caractéristiques

Les caractéristiques d'une nature de fonds doivent être obligatoirement renseignées.

Pour valider la première phase, cliquez sur Valider mes pertes de fonds.

Soirée retrouvailles des anciens de Rabelais et du collège

Ça commence à faire un petit moment que nous ne nous sommes pas vus. Que diriez-vous d'un petit repas entre anciens élèves ?

Nous sommes nés entre 1970 et 1979 et serions ravis de nous retrouver pour partager nos souvenirs d'enfance .

Nous vous proposons *de venir a la salle des fêtes d'Ecueillé le samedi 15 Avril 2017 a partir de 19h.*

Nous avons tout prévu , l'apéro,le buffet froid et le DJ , vous avez juste a venir et profiter de cette soirée pour vous remémorer tous ces bons souvenirs .

Le prix de la soirée est de 25€ pour les adultes et 15€ pour les enfants de moins de 12 ans.

Nous espérons *que vous serez tous disponibles et nous attendons avec impatience ce moment.*

MERCI DE RESERVER AVANT LE 28 FEVRIER
06.28.22.76.41

Vous pouvez contacter Sophie Pérot pour tous renseignements au 06.84.73.92.83.